



## Alcool il y 8 ans et stup aujourd'hui.

Par **lud66**, le **14/12/2012** à **12:36**

Bonjour,

En 2004, j'ai été attrapé avec un taux de 0,67 d'alcool donc suspension pendant 4 mois sans amende, sans casier judiciaire, et en décembre 2012 décembre, pour conduite sous stupéfiants avec un taux de 2,8 nanogrammes, donc retrait de permis pendant 3 mois.

Je voulais savoir si je vais avoir plus ou une annulation. Je suis vraiment inquiet parce que je travaille beaucoup avec le permis.

Merci de me renseigner.

Par **Tisuisse**, le **14/12/2012** à **13:07**

Bonjour,

La conduite sous alcool ne servira guère sauf pour le juge qui connaîtra vos antécédents, c'est tout, mais il n'y a pas de récidive.

Pour les sanctions maxi (maxi rarement prononcé pour un premier délit de ce genre), elles sont indiquées sur le post-it spécial, en en-tête de ce forum : conduite sous alcool ou stupéfiants.

Par ailleurs, quand le permis est indispensable à sa profession, on se doit d'autant plus de respecter le code de la route. Vous risquez, dans votre cas, un licenciement de la part de

votre patron.

Par **lud66**, le **14/12/2012** à **13:38**

heureusement que mon patron est pas ca....

mais au niveau juridique ....

je risque une amende

je risque plus que trois mois ou pas..

et pour recuperer mon permit je vai avoir une prise de sang pour le thc mais il regarde le reste ou pas ( l alcool )

Par **chaber**, le **14/12/2012** à **15:18**

bonjour

j'ai regroupé vos interrogations dans le même message

Par **Tisuisse**, le **15/12/2012** à **08:33**

A lud66,

Le post-it que je vous ai indiqué comporte les sanctions maxi. Pour celles qui seront prises par le juge, nul n'est ici Madame Soleil ou Madame Irma, pour vous dire ce que le juge fera. Si vous voulez savoir quels sont les risques réels, assistez donc à des audiences "muscadet" et observez ce que sont les us et coutumes du tribunal. Le greffe vous donnera les lieux et heures de ces audiences.